

Transports scolaires en Haute-Saône

> Une organisation injuste pour certaines communes selon Alain Joyandet

A l'occasion de la rentrée, Alain Joyandet a souhaité faire un point sur la situation des transports scolaires en Haute-Saône. Un recensement a été effectué par ses soins au mois d'août auprès des communes du département afin d'identifier celles qui rencontrent des problèmes et qui ne trouvent pas de solutions satisfaisantes avec les services régionaux.

Pour rappel, sauf en zone urbaine, depuis 2017 le transport scolaire est assuré par la Région Bourgogne-Franche-Comté dans les 8 départements qui la composent. Auparavant, cette compétence était exercée par les conseils départementaux pour leur territoire.

Malheureusement, pour le parlementaire haut-saônois, **ce transfert de compétence a eu pour effet d'éloigner** de façon injustifiée et sans aucun intérêt **la collectivité qui en a la charge avec les réalités du terrain**. En ce sens, si la régionalisation des transports scolaires avait été pertinente, elle aurait permis une amélioration ou optimisation du service public rendu avec la réalisation d'économies de fonctionnement. C'est tout le contraire qui s'est produit, comme le démontrent de façon très concrète les exemples rapportés.

Aujourd'hui, **une dizaine de communes rencontrent des difficultés s'agissant du transport de leurs élèves et ne parviennent pas à être écoutées par la majorité régionale**. De façon générale, les problèmes rencontrés concernent principalement la desserte de communes ou de hameaux éloignés et donc des circuits de transports scolaires. De la même manière, d'après les retours enregistrés, ils concernent essentiellement le transport de lycéens et de collégiens.

De façon constante, **la Région demande que toute modification de circuit** de transport scolaire pour prendre en charge des élèves (création de points d'arrêt dans des communes ou des hameaux) **soit intégralement financée par la collectivité à l'origine de la demande**. Pour le Sénateur et Conseiller régional de la Haute-Saône, cette situation n'est pas acceptable pour différentes raisons :

1. Les montants des participations financières demandées par la Région sont déraisonnables pour des communes rurales :

Les participations demandées au titre de la prise en charge financière demandée aux communes concernées - des communes rurales - sont totalement disproportionnées, pour ne pas dire délirantes, au regard de leur budget annuel. Dans tous les cas, il s'agit de plusieurs milliers d'euros, quand cela ne dépasse pas la dizaine, par an pour un point d'arrêt supplémentaire (voir ci-dessous). Les montants demandés sont tellement excessifs qu'ils dissuadent immédiatement les élus municipaux d'y répondre favorablement. On pourrait même croire que c'est une façon pour la Région d'étouffer d'emblée toute demande.

2. Le principe des participations financières demandées par la Région est une atteinte à l'exigence d'égalité entre les communes :

Au-delà de leur caractère extravagant pour des communes rurales, les participations qui leur sont demandées par la Région sont une atteinte au principe d'égalité qui devrait être au cœur de toutes les politiques régionales. En effet, comment expliquer et justifier que la prise en charge des élèves avec les circuits existants soient totalement assumée financièrement par le budget de la Bourgogne-Franche-Comté et que la nouvelle desserte d'une commune, ou de l'un de ses hameaux, soit financièrement assumée par elle ? Cette situation, financièrement à géométrie variable, n'est pas défendable pour Alain Joyandet. Il ne saurait y avoir dans un même département d'une même région une telle différence de traitement, d'autant que par définition un service public n'est pas figé dans le temps, mais au contraire muable en fonction de l'évolution des besoins de la population et de l'intérêt général qui s'y attache.

3. L'organisation du transport scolaire par la Région porte gravement atteinte à l'égalité entre les élèves et leurs parents :

Enfin, la circonstance selon laquelle des élèves ne puissent pas bénéficier d'un transport scolaire de proximité constitue également une rupture de l'égalité entre des enfants ou des jeunes au sein d'un

même territoire. Comment expliquer que si un élève vit dans une commune avec ses parents il puisse être pris en charge « sur place » par un transport scolaire et que s'il vit dans une autre commune il ne puisse pas l'être ?

Dans un contexte de surenchérissement des tarifs des énergies et où les questions des mobilités ainsi que du pouvoir d'achat/de vivre deviennent centrales pour toutes les familles, cette situation pour une partie des élèves Haut-Saônois est pénalisante pour eux, mais également pour leurs parents qui doivent compenser sur leur temps et à leurs frais l'absence d'un service public de transport scolaire.

De plus, l'absence de transport scolaire dans une commune ou un hameau affecte nécessairement son attractivité pour l'installation de nouvelles familles. L'organisation des transports scolaires est donc loin d'être neutre pour l'aménagement du territoire. Bien au contraire, ce dernier dépend pour partie de la manière dont ce service public de mobilité est déployé.

En conséquence, **Alain Joyandet a adressé officiellement un courrier à l'attention de la Présidente de la Bourgogne-Franche-Comté afin qu'elle étudie avec ses services les différents dossiers problématiques en Haute-Saône** : pour que des solutions adaptées et justes soient trouvées. En tout état de cause, selon lui, **il n'est pas acceptable que les communes qui demandent de façon justifiée la création d'un point d'arrêt supplémentaire soient sollicitées financièrement en contrepartie.**

Enfin, sur un sujet connexe, **le Sénateur Haut-Saônois va déposer à la reprise des travaux parlementaires au Palais du Luxembourg une proposition de loi pour rendre obligatoire la présence d'accompagnateurs dans les transports scolaires avec des élèves du primaire** pour les collectivités qui en ont la responsabilité (les régions principalement). « **C'est une question de sureté des transports scolaires** », précise-t-il.